

COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION SYNDICALE (CCGS)

CONTEXTE DE LA CRÉATION D'UN CCGS AU NIVEAU OPÉRATIONNEL

1. Les CCGS, ou comités de relations patronales-syndicales (CRPS), fonctionnent au niveau national et local du ministère depuis 1970, et au niveau du commandement de la force aérienne depuis 1994. Avec la restructuration organisationnelle de la Force aérienne le 1er août 1997, un comité opérationnel a été jugé approprié pour faciliter la consultation sur les questions qui ne peuvent être résolues par les escadres ou les unités individuelles et qui ne se prêtent pas à une discussion au niveau stratégique de l'organisation.

OBJECTIF ET PORTÉE DU COMITÉ

2. La direction de la 1re Division de l'air (1 CAD), ainsi que les représentants de ses principaux agents négociateurs - l'Union des employés de la défense nationale (UEDN), l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) et la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE) - s'engagent à établir de manière coopérative des relations syndicales-patronales efficaces dans l'ensemble de la Force aérienne sur des questions d'intérêt commun.

3. Le Comité de consultation syndical-patronale (CCSP) a pour objectif de fournir un forum de consultation sur des questions spécifiques qui ont une incidence sur le personnel civil de la Force aérienne. Dans ce contexte, le terme « consultation » désigne l'échange d'informations, la fourniture de conseils et l'expression d'opinions, ainsi que la discussion de problèmes. La consultation doit porter principalement sur les questions de politique générale, les conditions d'emploi, les nouveaux programmes, les programmes conjoints syndicat-direction et les modifications apportées aux programmes existants. Les discussions et les accords du CCSP ne visent pas à modifier les politiques opérationnelles fondamentales de la force aérienne ni à changer l'esprit d'une convention collective ; le comité n'est pas non plus destiné à servir de forum de discussion pour des questions pour lesquelles d'autres voies de communication ont déjà été établies.

4. Le comité aura pour objectif principal l'amélioration des conditions de travail des civils, de la santé et de la sécurité de la main-d'œuvre et de l'efficacité opérationnelle. Dans la poursuite de ces objectifs, la nature des accords conclus par le CCUM dictera les méthodes de leur mise en œuvre.

COMPOSITION DU COMITÉ

5. Le comité est composé de représentants de la direction, de représentants syndicaux élus et d'autres membres d'office, comme suit :

a. Représentants de la direction :

(1) A1 (copräsident) (2) A1 Pers

(3) A1 Res

(4) A5 Contrôleur

(5) A4 Ingénierie aéroportuaire

(6) A7

b. Représentants syndicaux :

(7) VP de l'UTDE, Man/Sask (copräsident)

(8) VP de l'UTDE, Québec

(9) VP de l'UTDE, T.-N.-L./Lab/N.-B.

(10) Représentant de l'IBEW

(11) Représentant de l'IPFPC

c. Autres participants :

(12) A1 CHRM (secrétariat)

(13) Coordonnateur DCHRSC (Prairie)

(14) Secrétaire de séance (fourni par la direction)

(15) Autres invités convenus en fonction des points spécifiques à l'ordre du jour

PROCÉDURES DU COMITÉ

6. La présidence est assurée à tour de rôle par le copräsident de la direction et le copräsident du syndicat à chaque réunion du CMU. Le président peut, à la demande de l'une ou l'autre des parties, inviter des conférenciers à s'adresser au comité sur des sujets choisis.

7. Les représentants de la direction et des employés fournissent l'ordre du jour aux membres au moins trois jours ouvrables avant la date prévue de la réunion. Les points qui n'ont pas été identifiés avant la réunion peuvent néanmoins être discutés, sous réserve de l'accord des coprésidents.

8. Le secrétariat est chargé de préparer les ordres du jour, de consigner les discussions, de rédiger les procès-verbaux pour examen et approbation par les coprésidents, et de distribuer les procès-verbaux aux membres dans un délai raisonnable.

9. Les réunions se tiennent deux fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire et d'un commun accord.

PROCÉDURES DE MODIFICATION

10. Le présent mandat peut être modifié à tout moment par accord du comité.

B. S. Molsberry
Union of National Defence Employees
Vice-President (Man/Sask)

P. Brennan, Brigadier-General
A1
1 Canadian Air Division

Karen Beres
Vice-President
Professional Institute of
the Public Service of Canada

R. Taylor
Vice-President
IBEW Local 2229
International Brotherhood
of Electrical Workers